



**Présentation des engagements
de l'APHPP et des piliers de son
livre blanc**



Notre mission, notre vision, notre engagement

Un constat

1 milliard de personnes dans le Monde ! C'est le chiffre avancé par l'ONU sur le nombre de personnes handicapées sur la planète, en faisant la plus large minorité

La question du handicap et de l'autonomie en France tient une place centrale dans notre société et ce pour plusieurs raisons :

- Parce qu'il s'agit d'une part importante de la population directement ou indirectement concernée
- 12 millions de personnes en situation de handicap
- 11 millions d'aidants
- Une explosion du nombre de personnes âgées dans les années à venir

Notre association

Notre collectif composé d'acteurs de la société civile, d'acteurs associatifs, économiques et politiques a mené une réflexion, qui s'alimente régulièrement car notre société est en mouvement, sur la situation et surtout les améliorations à apporter, de manière pragmatique et concrète, pour une société inclusive, c'est-à-dire dans laquelle les personnes handicapées ne vivraient pas « à côté » des personnes valides mais bien avec.

Parce que travailler et avancer sur ce sujet doit forcément conduire à un mieux vivre des personnes handicapées dans la cité mais en définitive de toute la population également car ce qui est nécessaire ou un besoin pour une partie de la population est de toute façon un confort pour l'ensemble et surtout permet une vie en communauté plus agréable et qui enrichi le collectif.

Notre intention outre de lister quelques propositions que nous alimenterons et affinerons régulièrement, est également de tendre la main aux responsables politiques pour enclencher avec eux un travail collaboratif permettant de trouver demain de nouvelles solutions pragmatiques, pour surmonter ces défis.

Notre méthode de mettre autour de la table et ce sur chaque sujet, les pouvoirs associatifs, économiques, politiques, de manière simultanée est, nous en sommes persuadés, la seule méthode qui permet d'aboutir à des solutions équilibrées, acceptables de tous, déclenchant de facto une mise en œuvre facilitée et perceptibles rapidement.

Pour une nouvelle gestion de la politique du handicap



Pour une nouvelle ère...

L'enjeu d'une meilleure prise en compte du handicap et de l'autonomie passe forcément par une révolution culturelle à enclencher et afin de la lancer, quoi de mieux qu'un signal politique exprimant celui-ci ?

Pour ce faire, il nous semble que la modification de l'intitulé du secrétariat d'Etat est ce symbole fort.

En effet si on ne veut plus que le handicap soit considéré comme une charge dans la société, dans l'entreprise, pourquoi l'affiché ainsi politiquement ?

La correction de cette incohérence et ce renouveau de la politique handicap passent donc nécessairement par un changement d'intitulé du Secrétariat d'Etat en charge des personnes handicapées

De plus, à terme, à visée inclusive, mais uniquement lorsque le retard très perceptible de la société française sur la prise en compte sera rattrapé, il conviendra de supprimer un secrétariat d'Etat qui marque la différence par la mise en place de politiques publiques particulières.

Mais encore une fois nous répétons que le préalable à cette transformation ne peut être qu'une mise à niveau, notamment par la mise en application des éléments fondateurs inclus dans la loi de 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Sur le fond, une formidable lacune entoure la conduite de politiques efficaces, il s'agit du manque de statistiques, d'indicateurs en matière de handicap. Ces mêmes indicateurs réclamés par les institutions internationales ou encore l'OMPH Organisation Mondiale des Personnes Handicapées



Nos actions jusqu'à ce jour ...

En septembre 2017 nous lançons cette aventure inédite et novatrice de rassemblement des acteurs engagés sur la question de la meilleure prise en compte du handicap en France... Depuis l'APHPP ne cesse d'être sur le terrain !

- L'APHPP a tenu en Décembre 2017 les Etats Généraux du Handicap dans le lieu symbolique de l'Assemblée Nationale. Un acte fondateur émaillé d'interventions éclairées telles que celles de Marie Anne Montchamp, Charles Rozoy ou encore Philippe Croizon se sont relayés à la tribune, donnant une dimension certaine au nouveau souffle que nous comptons bien inspirer, s'agissant de la prise en compte du handicap.
- Nous avons tenu à Nantes la conférence « la société de demain sera-t-elle plus performante, plus innovante, plus inclusive ? » et à laquelle l'APHPP a tenu à associer le Medef, la CPME et l'Agefiph. Avec des témoignages, des propositions d'employés en situation de handicap, d'entrepreneurs impliqués sur les questions de l'emploi des personnes handicapées et l'innovation en lien avec le handicap.
- En mars 2018, participation active de l'APHPP au Tech For Good forum organisé à StationF par la filière HandiTech sur l'enjeu du numérique
- En avril 2018, participation de l'APHPP au colloque « à travers leurs yeux » organisé par la Fondation Good Planet
- Participation à la table ronde du comité Paralympique Paris 2024 sur la thématique de l'héritage économique des jeux au salon Autonomic
- Parce que notre slogan est de « faire bouger les lignes » soulignons également notre audition au Sénat en Juin dernier sur les loi ELAN, Avenir Professionnel et financement du Handicap en France.
- Le 11 juin 2018 l'APHPP s'est rendu à Kerpape en collaboration avec l'association Santiago Accessible, pour échanger sur la place des personnes handicapées dans l'entreprise et la vie publique avec les participations notamment d'Edouard Braine, d'Adrien Taquet, Anaick Le Meur, Hervé Garnier ou encore Edouard de Broglie.
- En octobre 2018, l'APHPP a établi un partenariat avec le salon e-tonomy aux Mureaux (78) organisé par la plateforme INVI78 fédérant acteurs associatifs, entrepreneuriales, du médico-social sur la question de l'autonomie et du Grand Age.
- Table ronde organisée par notre association sur l'accessibilité universelle, en partenariat avec l'association des professionnels de l'accessibilité
- Échange avec Sophie Cluzel, secrétaire d'État des personnes en situation de handicap, au salon E-Tonomy 2019 sur l'accessibilité et l'inclusion
- Intervention de notre président Matthieu Annereau à la radio Orient sur l'inclusion des enfants handicapés à l'école



Nos actions jusqu'à ce jour ... (2/2)

- Échange avec Béatrice Piron députée des Yvelines sur la dépendance à l'autonomie des personnes handicapées et vieillissantes
- Échange avec Cécile Rilhac, député du Val-d'Oise, sur l'inclusion des personnes handicapées en milieu ordinaire et retour sur la loi du 26 juillet 2019 : nous avons fait remonter certaines améliorations possibles et nos idées
- Invitation du Sénateur Mouiller au Sénat pour une audition sur l'inclusion des personnes handicapés à l'école
- Rencontre avec Brigitte Macron à l'Élysée pour la présentation de notre association et la pleine participation et citoyenneté des personnes handicapées et les travaux à venir en vue d'une société inclusive.
- Échange avec les Députés Emmanuelle Fontaine Domeizel, député des Alpes de Haute Provence et Référente Handicap à l'Assemblée Nationales, et Claire Pitollat, député des Bouches-du-Rhône, sur l'AAH

Les grands piliers de nos actions de notre livre blanc



- L'éducation et la formation
- Le travail et l'insertion à l'emploi
- Le transport
- Le logement
- Le sport et les J.O. Paralympiques de Paris 2024
- Les arts et la culture
- La santé
- Pour une totale citoyenneté et plus grande représentativité
- L'Outre-Mer
- La lutte contre les discriminations



L'éducation et la formation

Notre constat

Nous constatons que les AESH et autres accompagnants qui œuvrent pour l'inclusion des élèves en situation de handicap à l'école et au travail font faces à des emplois encore trop mal rémunérés.

Il y a un manque d'informations centralisées pour identifier les écoles adaptées existantes en fonction des différents besoins par types de handicaps et un manque de partage d'informations et de bonnes pratiques entre écoles qui ont réussies à intégrer des élèves en situation de handicap dans leurs établissements scolaires.

Les instituteurs de l'école maternelle, primaire, collège et lycée de la République ne sont pas forcément au fait des spécificités et aux besoins des différents types de handicaps et ne sont donc pas forcément tous préparés pour faire face à certaines situations.

Sur le volet sécurité, toutes les écoles de la République doivent être mieux préparées pour faire face aux situations d'urgences (sécurité & incendies) pour évacuer et prendre en charge les personnes en situation de handicap selon leurs spécificités et contraintes.

Nos préconisations

- Les AESH et les accompagnants des élèves à l'école sont des atouts essentiels au bien-être et à l'intégration des jeunes en situation de handicap à l'école mais aussi pour les professeurs d'école. De ce fait nous proposons qu'ils puissent bénéficier de contrats mieux rémunérés (+20%) que ceux actuellement proposés pour les inciter à entreprendre ce métier.
- Une Cartographie Régionale des Ecoles Adaptées, ayant pris des initiatives (ayant des accès adaptés pour PMR, AESH sur site, formation et sensibilisation des professeurs) permettant d'offrir une intégration scolaire normale, par typologies de handicaps pour une meilleure identification des écoles adaptées et un partage de bonnes pratiques entre établissements.
- Une formation technique présentant les spécificités d'un handicap doit être proposée aux professeurs, en fonction du handicap auquel ils sont confrontés dans leurs classes.
- Transmission en début d'année par le chef d'établissement ou via le rectorat les infos permettant aux secours d'intervenir au mieux lors d'un sinistre. Nombre d'élèves handicapés et type de handicap, le but étant d'envoyer le plus rapidement possible le nombre de pompiers suffisant et éventuellement médecins et psychologues pour assurer lutte contre incendie et évacuation de tous. (si élève autiste dans l'établissement, risque de crise de panique difficile à maîtriser, si élèves en fauteuil électrique, brancardage nécessitant 2 ou 4 sauveteurs surtout si en étage...)



Le travail et l'insertion à l'emploi

Notre constat

L'emploi est le socle même d'une société moderne car il est facteur de lien social, d'émancipation, d'estime de soi et de l'accès à un pouvoir d'achat minimum. Dès lors, on comprend aisément son importance, d'autant plus forte chez les personnes handicapées pour qui notamment la préservation du lien social et l'estime de soi sont des éléments cruciaux pour se construire et/ou se reconstruire.

Or, les estimations font état d'un taux de chômage frappant les personnes handicapées du double de celui de la population globale.

Nos préconisations

- Création d'un Observatoire National sur l'emploi des personnes en situation de handicap pour établir des statistiques et indicateurs sur l'emploi des personnes handicapées fiables, incontestables et comparables en mettant en partage les données des MDPH à destination des Pôles Emplois afin de mieux mettre en phase l'offre et la demande d'emploi par typologie de handicap. Quel est précisément le taux de chômage des personnes handicapées ? Pourquoi les critères définissant les travailleurs handicapés dans le public et le privé ne sont-ils pas les mêmes ? ...
- Pour avancer de manière pragmatique sur la question il convient de partir d'un constat précis, comparable avec les autres pays et avec un suivi qui permettra d'évaluer dans le temps les politiques menées.
- Un effort accru sur la formation des personnes handicapées. Leur sous-qualification étant leur premier frein à l'embauche. Si l'école inclusive étant à long terme la solution à cette problématique, sur les courts et moyens termes c'est bien par la formation professionnelle que nous pourrions améliorer la situation.
- Lancer un plan massif de sensibilisation en entreprise afin de casser des préjugés quant au handicap. Les entrepreneurs, recruteurs, managers, collaborateurs ne doivent plus percevoir le handicap comme une charge mais comme un facteur d'ouverture, de richesse humaine de leur entreprise, voie de nouvelle croissance.
- Une participation plus importante de l'AGEFIPH auprès des entreprises qui même si elles ne respectent pas le quota des 6% payent des sommes conséquentes et tentent de recruter des travailleurs disposant de la RQTH et lourdement handicapés (80% d'invalidité et +) doivent être aidés davantage. L'AGEFIPH doit mieux reconnaître les entreprises qui font des efforts conséquents en la matière et qui fournissent des résultats, dans des secteurs d'activités souvent pas adaptés aux handicaps.
- Reconsidérer le fameux seuil des 6%...



Le transport

Notre constat

Il y a un manque de disponibilités de transports adaptés et subventionnés dans certains territoires pour les professionnels qui ne peuvent se déplacer seuls.

Le caractère départemental des prises en charge est générateur de vraies inégalités et d'injustices, là où le transport ou l'accès aux véhicules adaptés subventionnés (PAM en région Parisienne) n'est pas accessible aux intouchables de passage.

Nos préconisations

- L'accès aux véhicules adaptés subventionnés doit être absolument prioritaire pour ceux qui travaillent et les agglomérations doivent s'assurer de cela et doivent investir davantage en cas de besoin. Une cartographie des besoins et une analyse dans ce sens doit-être établie dans chaque Région.
- Moins d'inégalités pour les transports adaptés et subventionnés en France, pour une prise en charge générale dans tous les départements français sous condition d'une carte d'invalidité qui mentionne que la personne doit-être accompagnée.
- Augmenter le nombre de transports conventionnés, au-delà des taxis et des ambulances et faciliter l'obtention de ce statut aux chauffeurs particuliers et aux VTC qui disposent de voitures adaptés.



Le logement

Notre constat

Un taux inadapté de logements neufs accessibles, accroît les inégalités dans le choix des logements et ne prépare pas à la dépendance des personnes âgées.

Nos préconisations

- Dans le cadre de la loi ELAN et l'évolution du logement de l'aménagement et du numérique, l'APHPP propose une part de logement accessible dans le neuf à 50% tandis que nous devons définir clairement et pour tous, la notion du « Logement évolutif » qui est à ce jour trop floue. A cet égard le vieillissement de la population (qui devra être traité par le Gouvernement lors du plan dépendance 2019) doit également être pris en compte pour le long-terme afin d'éviter d'autres couts supplémentaires plus tard.



Le sport et les J.O. Paralympiques de Paris 2024

Notre constat

Nous pensons qu'il y a un manque de médiatisation du sport pour les personnes en situation de handicap. Les athlètes handicapés ne sont pas traités comme les valides.

La FFH ou la FFSA n'a pas les moyens de subvenir aux besoins des athlètes, trop souvent ils sont obligés de faire des emprunts ou de demander de l'argent via des cagnottes.

Un manque d'engagements des partenaires majeurs de JO Paralympiques PARIS2024 pour forger un héritage économique et sociétal en faveur des personnes en situation de handicap.

Il y a à ce jour une trop faible participation de la MDPH concernant les aides techniques en matière sportive, en effet il est très difficile de suivre une pratique sportive d'une personne en situation de handicap tout au long de sa vie, et ce dès l'école.

Nos préconisations

- Obliger les chaînes de télévisions à un quota de retransmission, dans les appels d'offres des grandes compétitions, y inclure des compétitions handi.
- Tous les sportifs doivent être traités sur le même pied d'égalité. A défaut de considérer les sportifs de « haut niveau handicapés », tous devraient avoir le même statut sportif de haut niveau. Si on fait une réception à l'Élysée pour des champions, on fait de même avec les sportifs handicapés et on l'inscrit dans les textes.
- Meilleure répartition des subventions de l'état pour le sport en prenant en compte les coûts pour les athlètes selon les spécifications de leur discipline sportive.
- Rendre obligatoire aux entreprises partenaires des JO Paralympiques PARIS2024 de signer une charte volontaire commune à toutes permettant d'inscrire des objectifs de formations et d'apprentissage de personnes en situations de handicaps durant une période étalée pré et post 2024 au sein même de leurs entreprises et un soutien financier et technique pour le développement d'une discipline paralympique.
- Chaque institut médico-éducatif et chaque institut médico-professionnel a l'obligation de mettre en place un enseignement sportif



Les arts et la culture

Notre constat

Il y a un manque de crédibilité sociale et administrative d'un artiste handicapé, ayant de grosses difficultés à se mouvoir ou/et à s'exprimer.

La solitude extrême d'un nombre important de personnes handicapées face aux problèmes matériels et techniques leur permettant de monter un vrai projet artistique

Il n'y a pas assez de structures (ateliers d'artistes) adaptés et pas assez d'accompagnement adapté (technique, administratif, aide au handicap)...

Nos préconisations

- Mise en place d'un Espace de Création Artistique Adapté Régional et plus particulièrement pour les Arts-plastique et sécurisé (présence d'un espace médicalisé). Possibilité de co-financements privés avec la participation active des régions à travers les fondations par de grandes entreprises.
- Prêt d'un espace (Atelier > 50m²) adapté au handicap et au projet artistique, pour une durée déterminée (6 mois, 1 an ?) et après acceptation d'un dossier et l'entretien d'une personne (adulte) proposant un projet artistique sérieux, en final exposé et éventuellement vendu. La ville et la mairie pourrait être un acteur déterminant dans cette optique et ainsi proposer une catégorie de résidence adaptée aux artistes en situation de handicap.
- Accompagnement de l'Artiste, par des personnes formées aux problématiques des divers handicaps mais aussi ayant un minimum de connaissances, liées aux techniques des Arts Plastiques, tout en gardant une distance avec le projet artistique, respectant ainsi l'Artiste qui pourra s'exprimer librement (sans se sentir influencé ou trop aidé dans des tâches qu'il pourrait être capable d'effectuer) lors de son travail.
- Suivi et promotion du projet après le séjour en atelier et la finalisation du projet artistique, par un « bureau » composé de personnes formées à la promotion et à la diffusion des Arts Plastiques (possibilité d'engager par la même occasion, des personnes en situation de handicap).
- Prévoir des aides financières et matérielles complémentaires pour un artiste handicapé, lui permettant de mener à bout et au mieux son projet artistique (Ministère de la culture, Ministère de la Santé, Secrétariat chargé du handicap, Maison des Artistes)...



La santé

Notre constat

Les sujets de santé-dépendance-autonomie prennent une place grandissante dans notre société, nous devons prendre ces éléments en compte:

Un grand nombre de personnes en situation de handicap ne trouvent pas de professionnels au quotidien

Les pros ne se déplacent plus, ou ne veulent pas prendre en charge des patients avec une pathologie trop lourde car chronophage et donc pas assez rentable.

L'inclusion dans notre société des personnes souffrant d'un handicap très lourd et/ou de grande dépendance ne peut se faire sans améliorer la continuité des soins en ville.

Payement du stationnement obligatoire imposé aux professionnels de Santé.

Un manque de moyens humains mis en place pour une exécution des demandes faites auprès des MDA/MDPH.

Nos préconisations

- Sensibilisation des élus nationaux et locaux, des différentes administrations de la Santé et du handicap (sécurité sociale, MDA ex. MDPH), et des professionnels de Santé libéraux à la nécessité de répondre à la demande de soins à domicile de nos concitoyens... Ceci pourrait engendrer des économies d'hospitalisations, mais aussi pour les transports en ambulance, pour des consultations chez le généraliste ou le kiné libéral, etc...
- Pour sensibiliser efficacement tous les fonctionnaires de la MDA/MDPH au handicap, nous proposons qu'ils accompagnent pendant 2 jours et sur le terrain les assistantes sociales qui travaillent pour cette administration. Même principe que la prévention routière qui sensibilise par des images chocs, constater la réalité de visu améliore ensuite la relation et la gestion des dossiers en cours. (meilleur accueil téléphonique des allocataires, moins de perte de justificatifs joints au dossier, renseignements plus pertinents sur le suivi du dossier, meilleure efficacité donc nous pouvons espérer une réduction du temps d'obtention de la décision finale).
- D'avantage de personnels souhaité dans les MDA/MDPH, les territoires doivent réaliser une cartographie des besoins et d'investir lorsqu'il y a un manque de moyens humains identifiés pour obtenir un meilleur traitement des dossiers urgents.
- Gratuité des parkings pour tous les professionnels de santé qui doivent se déplacer

Pour une totale citoyenneté et plus grande représentativité



Notre constat

Voter, participer au débat, pouvoir se porter candidat et exercer pleinement sa mission d'élu sont la définition même d'une citoyenneté pleine et entière. Nous constatons encore aujourd'hui l'empêchement des personnes handicapées à ces droits fondamentaux, ce qui fait dire à certains que les personnes handicapées sont des « citoyens de seconde zone ».

L'inclusion des élus en situation de handicap dans les instances politiques nationales et locales, relève de la représentativité réelle de la diversité de la société. Elle s'inscrit, au-delà des partis politiques, dans une transformation démocratique à construire pour rapprocher les élus des citoyens et pour redonner du sens à la politique qui doit s'ancrer sur les réalités sociologiques d'aujourd'hui. À l'instar des combats menés par les femmes sur la parité, les personnes en situation de handicap affirment la nécessité de prendre en compte leur singularité pour un regard pluriel de la société. De plus, cette démarche de représentativité s'inscrit dans une nécessité de rendre plus légitime les institutions.

C'est pourquoi des orientations sont à examiner, sans discrimination positive mais avec la volonté des partis et des exécutifs locaux et nationaux, de faire leur place à ceux qui représentent 20% de la population.

Nos préconisations

Dans les partis politiques, des actions sont à impulser pour :

- Inciter les personnes en situation de handicap à s'engager en politique
- Rendre les locaux des fédérations accessibles et organiser des réunions où les contenus écrits et oraux seront adaptés aux besoins des militants (interprétariat en langue des signes, tracts et informations numériques, en caractères agrandis ou en langage FALC (Facile à Lire et à Comprendre)).
- Motiver des personnes en situation de handicap à s'engager en politique, c'est ouvrir naturellement les débats sur des sujets de société qui touchent comme pour chacun et chacune, tant le travail, la santé que la parentalité mais avec l'approche spécifique du handicap dans les environnements professionnel, sanitaire ou dans le quotidien.
- Une observation des pratiques dans les autres pays du monde, d'abord en Europe, constituera un diagnostic de premier ordre pour enclencher une dynamique inclusive de la diversité dans un esprit de renouvellement de la vie politique.
- Lorsque des militants en situation de handicap emportent une élection, il est important de considérer tous les postes et pas que des responsabilités liées au handicap.
- Au plan matériel, une démarche est à conduire pour que le FIPHP soit ouvert aux élus, y compris s'ils ne sont pas eux-mêmes agents de la fonction publique.
- Il convient de veiller à ce qu'une attention particulière soit portée aux futurs élus en situation de handicap pour assurer que leurs mandats soient exécutés sans contraintes. (interprètes, accompagnement physique).



Handicap en Outre-Mer

Notre constat

Si les départements d'outremer sont souvent les oubliés de la République et des études nationales nous pouvons, sans nous tromper, affirmer que le champ du handicap reste un terrain de recherche pratiquement vierge et peu investigué dans les études en sciences sociales. Des études éparses publiant généralement des statistiques sont souvent réalisées par des organismes de l'hexagone, mais celles-ci ne reflètent pas la réalité du terrain sous l'angle anthropologique, sociologique et culturel. Ce manque d'informations ne permet pas à ce jour de piloter les actions pour améliorer les problématiques liées à la mobilité, à l'insertion professionnelle es travailleurs handicapés et des parcours de formations en Outre-Mer.

Nos préconisations

- Création en Guadeloupe Martinique et Guyane d'un CREAI (Centre Interrégional d'Etudes, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité) comme à la Réunion avec le « CREAI Océan Indien ». Ceci permettra d'apporter des réponses sur ces territoires par le biais de la recherche afin d'obtenir des statistiques mensuelles fiables sur le handicap.
- Réaliser une cartographie des accès PMR dans les transports pour tous les territoires d'Outre-Mer pour établir un constat général et à jour concernant la mobilité pour ces départements.
- Développer le handitourisme
- Faire grandir le handisport et les échanges interdépartementaux



La lutte contre les discriminations

Notre constat

Le dernier rapport annuel du défenseur des droits place la discrimination en lien avec le handicap comme premier motif de saisine de l'institution.

Ces tristes chiffres sont illustrés par nombre de faits divers relayés par les grands médias nationaux en la matière depuis le début de l'année.

Nos préconisations

- Une campagne nationale de sensibilisation et d'information sur la discrimination envers les personnes handicapées en direction du grand public afin de sensibiliser l'opinion publique à ce fléau
spots téléés, radios , campagne d'affichage
- Corriger une anomalie en rendant possible le dépôt de plainte au motif de la discrimination au handicap – motif non recevable aujourd'hui en France

